
Adresse de la société des amis de l'obéissance aux lois de La Ferté-Gaucher enjoignant la Convention à légiférer sur l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des amis de l'obéissance aux lois de La Ferté-Gaucher enjoignant la Convention à légiférer sur l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 194-195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39320_t1_0194_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

N° 45.

Fréjus (1).

« Fréjus, le 13 octobre 1793 l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Et nous aussi, nous venons vous engager, au nom de la patrie, de rester à votre poste tant que la France sera en état de révolution.

« Déjà les grandes mesures que vous avez déployées ont produit les meilleurs effets. C'est surtout depuis les mémorables journées des 31 mai et 2 juin (auxquelles nous adhérons avec enthousiasme) que vous avez acquis des titres à notre reconnaissance.

« Sans doute, l'édifice de la liberté, élevé par vous et le souverain, sera durable. Cependant, continuez de frapper à la fois les traîtres, les rebelles, les hypocrites de l'intérieur, les tyrans et leurs satellites; et, dans le même temps, qu'une punition terrible atteindra les premiers, l'Europe étonnée reconnaisse à sa honte ce que peut une grande nation qui veut être libre.

« Fidèles mandataires! Hommes de la Montagne! Vous tous l'espoir des républicains et qui dans ces derniers moments venez de sauver la liberté publique, dont les talents et l'énergie furent toujours au-dessus des dangers, faites en sorte que la Convention, qui a la force populaire en mains, s'en serve toujours pour dissiper les orages politiques, détruire tous les complots, consolider la République et amener par là le calme et la paix.

Les citoyens composant la Société républicaine des Amis et défenseurs de la liberté et de l'égalité séant en la ville de Fréjus.

« JULLIEN, président; MAURINE, secrétaire. »

N° 46.

Cluni (Cluny) (2).

« Citoyens représentants,

« Vous avez donné aux Français une Constitution digne d'un peuple libre, puisqu'elle est assise sur la base immuable de l'éternelle raison; là, paraissait devoir se borner votre auguste mission, et certes, ce serait bien assez, si l'on ne considérait que les obstacles que vous avez si glorieusement vaincus; mais l'affermissement et la prospérité de la République vous enchaînent encore à vos places, il faut que les mêmes mains qui ont abattu la tête du tyran, ainsi que celle de ses vils satellites, continuent à tenir le gouvernail du vaisseau politique et qu'elles l'amènent au port, en foudroyant les nombreux ennemis qui désirent son naufrage. Tout doit nous faire présager ce grand et heureux événement et c'est à vous seuls qu'est réservée la gloire de l'accomplir. Déjà, législateurs, vous

avez rompu, brisé la trame d'une grande conspiration, en chassant de votre sein ces hommes immoraux vendus à Pitt et Cobourg. Déjà toutes les factions liberticides commencent à pâlir d'effroi, achevez donc de les écraser; rappelez-vous les fameuses journées des 31 mai et jours suivants, elles firent le désespoir de la tyrannie; l'affreux fédéralisme en rugit encore, malgré la foudre vengeresse qui bientôt va l'anéantir.

« Continuez, législateurs, à déployer ce sublime et intrépide courage qui immortalise tous vos travaux; songez que vous devez sauver la patrie par tous les moyens que vous donne la suprême puissance de la nation. Le temps des ménagements est passé, le peuple souffre et il se consumerait en sacrifice inutile si vous ne vous hâtiez de le délivrer de cette horde impie qui a l'audace criminelle d'attenter à son indépendance. Frappez donc sans pitié, sans miséricorde, tous les traîtres, tous ces hommes à double face; imprimez une terreur salutaire qui fasse enfin triompher la liberté et l'égalité.

« Tels sont les vœux ardents de la Société républicaine de Cluny, amie de la bonne Constitution de 1793.

« Pour vous prouver, législateurs, la pureté de ses principes, elle vous demande :

« 1° Que les Administrations soient incessamment purgées des membres gangrenés et pusillanimes qui les corrompent et entravent l'exécution des lois révolutionnaires;

« 2° Que les places lucratives ne soient accordées qu'à des pères de famille reconnus bons patriotes et à talents;

« 3° Que les assignats démonétisés soient échangés aux pauvres et braves sans-culottes;

« 4° Que les certificats de civisme ne soient délivrés qu'à des citoyennes dont le patriotisme sera attesté par les Sociétés populaires. »

(Suivent 34 signatures.)

N° 47.

La Société des Amis de l'obéissance aux lois séant à La Ferté-Gaucher, aux membres de la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« Lorsque tous les vrais républicains ont unanimement applaudi aux sages décrets des 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers, quelle ne doit pas être leur indignation en voyant ces lois salutaires attaquées par des protestations liberticides? Votre sage décret du 4 octobre vient enfin de démasquer et d'exclure de votre sein les nouveaux traîtres siégeant parmi vous. Recevez notre adhésion sincère à cette dernière mesure; recevez de notre part le tribut de reconnaissance qui vous est dû par la France révolutionnaire. Continuez, représentants du peuple, de faire tomber également le glaive des vengeances nationales sur toutes les têtes coupables; que tout Romain pervers soit précipité de la roche tar-péenne.

« Vous avez beaucoup fait, législateurs, pour

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.

le bonheur de votre pays; mais la carrière qui vous reste encore à parcourir est immense; nous gémissons surtout de voir que l'instruction qui se donne aujourd'hui fait des fanatiques au lieu de faire des citoyens. L'homme né pour vivre en société n'y reçoit aucune notion de ses devoirs et de ses droits politiques. Hâtez-vous de joindre au bienfait d'une sage législation votre travail tant désiré sur l'instruction publique, si nécessaire à la perfection de nos connaissances, de nos mœurs, et qui deviendra la base de la félicité nationale.

« Faites disparaître de nos écoles ces fatras de propositions théologiques qui ne sont entendues ni de l'instituteur ni de l'institué; remplacez-le par une instruction aussi simple et aussi naturelle que la Constitution dont la France est redevable à vos énergiques travaux.

« A la Ferté-Gaucher, le 2^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« **POUZOLOT, président; JAMAÏN, secrétaire.** »

N^o 48.

La Société républicaine et montagnarde de la ville d'Eauze, district de Condom, département du Gers, à la Convention nationale (1).

« Citoyens représentants.

« Après avoir écarté de votre sein ces êtres immoraux qu'il était impossible de ramener aux vrais principes, après que parmi vous la majorité des patriotes s'est réunie pour former un gouvernement républicain, le but que vous vous étiez proposé, vous l'avez atteint; vous avez tari tous nos maux, la Constitution a paru, c'est à votre courage et à votre persévérance que la France doit aujourd'hui son salut et sa gloire.

« Cependant, législateurs, vos engagements ne sont point entièrement remplis, au moment du danger le pilote n'abandonne point le gouvernail de son vaisseau battu par la tempête; vous nous avez sauvés en nous donnant une Constitution basée sur la liberté et l'égalité, telle que nous la désirions; vous aurez avec nous la satisfaction de voir rétablir l'ordre et l'union dans toute la République et de faire trembler nos ennemis en occupant encore quelque temps le poste glorieux que nous vous avons confié. Vous les voyez, législateurs, les moyens qu'emploient les malveillants, les traitres, les anarchistes, pour détruire votre ouvrage! Ils cherchent par toutes les manœuvres à élaguer avec la cognée de la calomnie les branches de notre liberté naissante; déjouez leurs complots libéricides, continuez à nous donner des lois qui soient le tombeau du vice et la base de l'ordre et de la paix; si vous avez besoin d'être sous l'égide de la force, tous les Français sont là, mais si votre fermeté et votre zèle ont sauvé l'empire, finissez glorieusement votre carrière, prenez les rênes du gouvernement, jusqu'à ce qu'ayant terrassé tous les despotes et leurs vils satellites qui souillent le sol de la liberté, la

France ait jeté les fondements d'une république universelle, propre à faire le bonheur de tous les peuples.

« Fait à Eauze, en Société, le 7 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

(Suivent 54 signatures.)

N^o 49.

Montagne (Rochefort-Montagne), département du Puy-de-Dôme (1).

N^o 50.

La Société des Amis de la République séant à Vence, département du Var, à la Convention nationale (2).

« Législateurs,

« Grâce immortelles vous soient à jamais rendues de la Constitution populaire et vraiment républicaine que vous nous avez donnée et qui fut unanimement acceptée en cette ville, le premier août dernier, malgré les insinuations perfides des fédéralistes et contre-révolutionnaires de Marseille et de Toulon. Nous avons depuis renouvelé entre les mains des représentants du peuple près l'armée d'Italie, à Nice, le serment de vivre libres ou de mourir.

« La République est en danger, les satellites du despotisme souillent, dans quelques points, la terre sacrée de la liberté. Il existe encore trois Vendées dans l'intérieur, il serait impolitique et dangereux de remettre dans ces circonstances, le dépôt qui vous a été confié. Continuez donc, législateurs, à lever vos mains sur la sainte Montagne jusqu'à l'extinction des troubles intérieurs et jusqu'à ce que les stipendiés des tyrans coalisés soient chassés du territoire de la République.

« Empressez-vous d'organiser l'instruction publique, d'achever le code et de faire régner les seules lois.

« Tel est le vœu des républicains vençois et de tous les vrais amis de la liberté et de l'égalité.

« Délibéré à l'unanimité dans l'assemblée générale de la Société, le 6 octobre de l'an II de la République française, une et indivisible.

« **JACQUES BÉRENGER, président; P. HUGUES, GAIRAUD, secrétaires.** »

N^o 51.

La Société populaire de Tarrare (Tarare), à la Convention (3).

« Citoyens législateurs,

« Une Société naissante vient de s'établir dans la ville de Tarrare; les aspérités de nos mon-

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.

(1) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 779.

(3) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.